

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Collonges au Mont d'Or s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Président en exercice.

Date de convocation : 13 mars 2025

PRESENTS : M GERMAIN, Mme BAILLOT, M AUSSENAC, Mme ARNAUD, M PERROT, Mme GRANGE, Mme DEVOS, M. GOIFFON

ABSENTS EXCUSES : Mme LIGNEY (pouvoir donné à M. GERMAIN), M COLLIARD (pouvoir donné à Mme Baillot)

ABSENTE : Mme MOREL

Formant la majorité des membres en exercice
Mme Devos est désignée secrétaire de séance

Délibération N° 2025/13 Demande de subvention pour la semaine de l'inclusion

La semaine de l'inclusion est un événement qui vise à faire connaître et valoriser les initiatives relatives à la notion d'égalité de participation des personnes en situation de handicap dans tous les aspects de la vie quotidienne, culturelle, associative au sein d'un espace d'échanges.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence. Il a pour rôle notamment de lutter contre l'exclusion et de soutenir les personnes souffrant de handicap.

Par ailleurs l'analyse des besoins sociaux de la commune effectuée en 2024 a souhaité travailler sur deux thématiques : la famille et la parentalité et l'isolement et la précarité.

Dans ces deux thématiques, le CCAS souhaite participer à l'accompagnement des familles d'enfants à besoin spécifique.

Le centre de loisirs intercommunal du Val de Saône Mont d'Or (ASI) organise un événement pour la nouvelle édition du 22 septembre au 05 octobre 2025 avec les communes partenaires du val de Saône dont Collonges-au-Mont-d'or.

Il s'agit d'offrir un accès à des actions inclusives accessibles plus particulièrement aux enfants par des expositions, conférences, spectacles, animations, interventions en milieu scolaire, tables rondes, initiations aux sports adaptés et d'autres animations.

Le CCAS souhaite s'inscrire dans cette dynamique et participer financièrement comme les autres communes en accordant une subvention de **600.00 €**.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, ~~les membres présents, et~~ représentés,

APPROUVE cette action solidaire en versant une subvention de **600.00 €** à l'ASI

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
En mairie, le 31 mars 2025

Le Président,
Monsieur Alain GERMAIN

